

CANTINE SCOLAIRE DE CRUSEILLES

281, avenue des Ebeaux 74350 CRUSEILLES - Tél : 04.50.32.24.90 - cantinecruseilles@orange.fr

ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018

Bulletin d'inscription : **COLLEGE LOUIS ARMAND**

Merci de bien vouloir compléter un bulletin d'inscription par famille et le retourner à la Cantine, au plus tard le **23 juin 2017**.

Tout bulletin d'inscription incomplet sera retourné à la famille.

Aucun enfant ne pourra être accepté à la Cantine en l'absence de ce bulletin d'inscription ou si des factures de nos prestations ne sont pas totalement soldées.

1 - Responsable de famille et destinataire des factures

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Courriel (*) : @

Tél : Portable : Tél Prof. :

Lien de parenté avec l'enfant : père / mère / autre (précisez)

(*) Adresse courriel indispensable pour une communication rapide entre vous et notre association

2 - Autre personne de référence (conjoint, famille...)

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Courriel : @

Tél : Portable : Tél Prof. :

Lien de parenté avec l'enfant : père / mère / autre (précisez)

3 - Inscription du (des) enfant (s)

Principe : La carte Cantine de votre enfant sera activée automatiquement en « Forfait 4 jours » en début d'année scolaire.

En septembre, quand l'emploi du temps de votre enfant deviendra définitif, il vous sera demandé de confirmer le forfait choisi. La facturation de Septembre / Octobre sera établie en fonction de votre choix définitif, ajustée des éventuels repas pris en sus pendant la période « provisoire ».

NOM du (des) collégiens	Prénom	Classe pour 2017-2018 (*)

(*) Classe = 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème}

Si vous avez-vous des enfants inscrits en Primaire à CRUSEILLES, pour l'année scolaire 2017 -2018, merci de bien vouloir renseigner les champs ci-dessous :

Nom : Prénom : Ecole : Classe

Nom : Prénom : Ecole : Classe

Nom : Prénom : Ecole : Classe

Informations :

- La restauration scolaire pour les collégiens n'est pas un service obligatoire. La cantine scolaire de Cruseilles est une association à but non lucratif. L'adhésion annuelle par famille sera ajoutée à votre première facture.
- En cas d'allergie alimentaire, et uniquement dans ce cas, un Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.) est à mettre en place au préalable avec l'infirmière scolaire (voir règlement intérieur). Le P.A.I. est à renouveler chaque année.
- Aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant sauf si un P.A.I. le prévoit.
- Les factures sont établies au seul nom du responsable figurant sur ce bulletin d'inscription et sont transmises par courriel.
- Vous pouvez opter pour le prélèvement bancaire automatique pour le règlement de vos factures. Il vous suffit de compléter l'autorisation de prélèvement et de joindre un RIB ou RIP à ce bulletin.
- Une carte d'accès nominative est remise au collégien. Elle est valable pour toute la scolarité au collège Louis Armand.

Je soussigné(e),

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche,
- atteste avoir souscrit au moment de l'admission une assurance «responsabilité civile extra-scolaire» couvrant le ou les enfants dans le cadre du restaurant scolaire, et m'engage à déclarer tout dommage concernant mon enfant, dans les délais exigés par l'assureur,
- m'engage à signaler au plus tôt tout changement au gestionnaire de la Cantine (forfait, coordonnées...),
- reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine et l'approuver. Le règlement est consultable sur le site de la mairie de Cruseilles / Vie pratique / La vie scolaire / La cantine scolaire,
- reconnais avoir transmis à mon (mes) enfant(s) la Charte et m'engage à la lui (leur) faire respecter. La charte est consultable sur le site de la mairie de Cruseilles / Vie pratique / La vie scolaire / La cantine scolaire,
- en cas d'accident, j'autorise la Cantine de Cruseilles à faire pratiquer toutes interventions médicales et chirurgicales nécessitées par l'état de santé de mon enfant. Je m'engage à payer tous les frais (médicaux, hospitalisation...) incombant à la famille.

Fait à, le

Signature obligatoire